

L'Enquête Publique sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale

Du 28 avril au 2 juin 2025 inclus

Exprimez-vous !

Du 28 avril à 9h au 2 juin à 18h, les habitants du Vignoble Nantais sont invités à donner leur avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document de planification donne les grandes orientations et objectifs du territoire pour 2024-2044 notamment concernant l'économie, le logement et la préservation de l'environnement.

Ce document d'urbanisme concerne les 27 communes des 2 intercommunalités : Communauté de communes Sèvre et Loire, Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo. Le dossier d'enquête publique est composé du projet de SCoT arrêté ainsi que les avis des personnes publiques associées et le bilan de la concertation citoyenne. Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet du Pays du Vignoble Nantais et en version papier et numérique dans les lieux de permanences.

Les habitants pourront partager leurs observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête en complétant le registre mis à disposition au siège du Syndicat Mixte, au (x) siège (s) des 2 intercommunalités ainsi que dans les communes concernées par une permanence du Commissaire Enquêteur.

10 permanences sont organisées avec la présence du Commissaire Enquêteur qui sera présent pour recueillir vos observations mais également vous apporter des explications sur le dossier de l'Enquête Publique :

- Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais : lundi 28 avril de 9h à 12h
- Siège de la communauté de communes Sèvre et Loire (Vallet) : lundi 28 avril de 14h à 17h
- Mairie de La Haye-Fouassière : mardi 6 mai de 9h à 12h30
- Siège de la communauté de communes Sèvre et Loire (Divatte) : mercredi 14 mai de 9h à 12h
- Mairie Le Loroux-Bottereau : mercredi 14 mai de 14h à 17h
- Siège de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo : jeudi 22 mai de 9h à 12h
- Mairie de Maisdon-sur-Sèvre : jeudi 22 mai de 14h à 17h
- Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais : lundi 2 juin de 15h à 18h

Il est également possible de participer par mail (enquete-publique-6162@registre-dematerialise.fr) et sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6162>).

Plus d'information sur le site internet du Pays du Vignoble Nantais : <https://www.vignoble-nantais.eu/scot/la-revision-generale-engagee-en-2020>

Version Courte :

L'Enquête Publique sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale

Du 28 avril au 2 juin 2025 inclus

Exprimez-vous !

Du 28 avril à 9h au 2 juin à 18h, les habitants du Vignoble Nantais sont invités à donner leur avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document de planification donne les grandes orientations du territoire pour 2024-2044 (économie, le logement, environnement).

Ce document d'urbanisme concerne les 27 communes des 2 intercommunalités (CSMA, CCSL). Les documents relatifs à l'Enquête Publique seront consultables sur le site internet du Pays du Vignoble Nantais et en version papier et numérique dans les lieux de permanences.

Des permanences sont organisées au siège du Syndicat Mixte, des 2 intercommunalités et certaines mairies du territoire, avec la présence du Commissaire Enquêteur qui sera présent pour recueillir vos observations mais également vous apporter des explications sur le dossier de l'Enquête Publique.

Il est également possible de participer par mail (enquete-publique-6162@registre-dematerialise.fr) et sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6162>).

Plus d'information sur le site internet du Pays du Vignoble Nantais : <https://www.vignoble-nantais.eu/scot/la-revision-generale-engagee-en-2020>